

SESSION du CONSEIL REGIONAL 27-29 juillet 2012

Pour une gestion durable du foncier en Bretagne

Dominique RAMARD – Bretagne Écologie

Monsieur le Président, Monsieur le conseiller régional délégué,

Ce bordereau est pour nous la première contribution à la réflexion que nous avons décidé d'engager tout-à-l'heure sous le nom de Bretagne 2030. Car ce document est à la fois un document d'analyse de la situation et un document qui nous projette vers l'avenir, en essayant de dégager pour le futur au moins des points de vigilance mais également des principes. La question foncière nous prépare bien à la réflexion que nous allons devoir conduire dans le cadre de Bretagne 2030, avec une ressource qui est par nature limitée, comme l'eau, comme les énergies fossiles, comme les ressources minières...

A ce jour, la terre de Bretagne subit des demandes fortes d'occupation : demandes agricoles (avec l'évolution des normes d'épandage), de logements, de loisirs, d'installations d'entreprises et également d'équipements ou d'infrastructures de communication ou énergétiques. Ces pressions foncières sont variables et différentes en nature selon les secteurs géographiques bretons. Le péri-urbain et le littoral connaissent des croissances démographiques fortes, qui rentrent en conflit avec les autres usages.

Face à ces conflits d'usage, il faut effectivement engager une démarche stratégique, et disons-le, affirmons-le : c'est à la puissance publique de s'emparer de la question. Il faut absolument veiller à ce que cela ne soit pas un type d'usager plus qu'un autre qui détermine l'avenir du foncier en Bretagne. Il faut veiller à une transparence des projets des uns et des autres. C'est le discours que nous tenons avec Michel Morin au niveau du conseil d'administration de la SAFER Bretagne.

Alors comment organiser cette démarche stratégique ? Nous vous rejoignons sur le rôle particulier que peuvent jouer l'échelon intercommunal en terme de cohérence d'action foncière. Mais nous pensons que cette approche intercommunale n'est pas suffisante ou complètement adaptée. C'est bien dans le cadre d'une approche régionale que nous devons élaborer une stratégie qui va venir équilibrer l'aménagement de la Bretagne par secteur géographique et entre secteurs géographiques. Comme il est indiqué dans le bordereau, la Région et l'établissement public foncier de Bretagne, en lien avec l'État, doivent aider au développement de la connaissance, à la prise de conscience, en mettant à disposition des territoires - et en particulier des EPCI s'ils sont amenés à être les acteurs de la politique foncière - l'ingénierie foncière suffisante. L'action de l'EPF, dont certains avaient dit tant de mal, est désormais reconnue. Les apports en qualité et en quantité sont considérables. Si l'on regarde sous l'angle de la qualité, l'EPF a déjà contribué à des réflexions extraordinaires par territoire autour de la sobriété foncière, du renouvellement urbain et rural. Si je dis extraordinaire, c'est bien parce que nous sortons (pas assez vite, j'en conviens) de ce qui était ordinaire en Bretagne, à savoir l'étalement, la surconsommation foncière mais aussi l'abandon des centres-bourgs.

Monsieur le Président, il nous faut encore aller plus loin et plus vite. Et pour aller vite, effectivement, il nous faut renforcer la coopération entre les différentes échelles mais dans une dimension régionale. Et comme vous, nous souhaitons que dans le cadre d'un nouvel acte de décentralisation, les conseils régionaux puissent se voir doter de nouveaux moyens juridiques permettant de mieux coordonner à l'échelle régionale les différentes politiques foncières mises en œuvre localement.